

LE SESG ET L'AFPC : UNE ÉQUIPE IMBATTABLE !

Comme membre du SESG, vous êtes automatiquement membre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Un des principaux syndicats au Canada, l'AFPC est un syndicat-cadre qui regroupe 17 « Éléments syndicats » comme le SESG, qui sont en grande partie constitués selon les lignes ministérielles.

En somme, le SESG est le « spécialiste » lorsqu'il s'agit d'aborder les questions de nos membres en milieu de travail. Nous connaissons la « culture » et les « intervenants » au sein du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civil et du ministère de la Justice et procureur général du Canada - y compris tous leurs organismes et entités associées.

Les dirigeants des sections locales, l'Exécutif national et le Personnel du Bureau national du SESG offrent une aide directe en milieu de travail au sujet de questions telles les griefs, la santé et la sécurité, la consultation patronale-syndicale, et, l'administration locale.

L'AFPC, d'autre part, est la « spécialiste » lorsqu'il s'agit d'entretenir des rapports avec notre employeur ultime - le gouvernement du Canada. L'AFPC est reconnue par le gouvernement comme l'agent négociateur des membres du SESG. Elle manie des questions exigeantes, onéreuses et fastidieuses - la sécurité d'emploi, les pensions et l'équité salariale.

L'AFPC offre au SESG la force des nombres et les ressources qui nous ne pourrions jamais espérer acquérir comme syndicat autonome. Bien sûr, comme membres des deux syndicats, bien des membres du SESG participent activement à des activités organisées par l'AFPC - depuis les conférences spéciales jusqu'aux équipes de négociation, depuis l'action politique jusqu'à la syndicalisation.

Le SESG et l'AFPC forment une équipe imbattable. Chacune a un rôle critique et essentiel à jouer. Ensemble, ils sont plus forts que la somme de leurs forces individuelles.

Comme membre du SESG et de l'AFPC, vous avez vraiment le meilleur des deux mondes. Le SESG fournit les connaissances et la familiarité spécifiques nécessaires pour traiter avec les ministères et les organismes particuliers du gouvernement qui vous emploient. L'AFPC dispose des ressources et de l'expertise pour aborder les dossiers plus vastes de la fonction publique fédérale, qui ont des répercussions pour les membres du SESG, peu importe leur travail ou leur lieu de travail spécifique.

(Mars 2006)